

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Hors responsabilité décennale.

Pour tous renseignements, contactez :

DEVELOPPEMENT ENTREPRISES 46
SAV ENTREPRISES
82017 MONTAUBAN
Tél.

ENGELIBERT RENOV CONSTRUCTION

N'oubliez pas de rappeler ces références :

ENGELIBERT RENOV CONSTRUCTION

Souscripteur N° 40073933N UG 52823

Contrat N° 400739330011 02

LE BOURG

46500 MAYRINHAC LENTOUR

GROUPAMA atteste que ENGELIBERT RENOV CONSTRUCTION est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE - Hors responsabilité décennale" du contrat CONSTRUIRE - ENTREPRISE N° 400739330011 à effet du 01/01/2012.

Pour les marchés d'entreprise, en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que l'assuré exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants. L'assuré déclare exercer les métiers suivants :

METIER V.R.D

- V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers)

Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de tous types de réseaux enterrés et de voiries, de poteaux et clôtures.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de VRD Urbains, c'est-à-dire les travaux souterrains ou de terrassement situés :

- 1) à moins de 2 mètres des ouvrages de distribution de gaz, d'installations et de transport électrique, d'installation de télécommunication, de distribution et de transport d'eau et des ouvrages d'assainissement : cette distance est portée à 1 mètre si la profondeur d'excavation est supérieure à 1 mètre.
- 2) à moins de 15 mètres des ouvrages de transport d'hydrocarbure, de gaz ou de produits chimiques.
- 3) à moins de 40 mètres des ouvrages cités aux 1 et 2 ci-dessus, pour les travaux comportant l'emploi d'explosifs, ou transmettant des vibrations, ou entraînant des fouilles ou sondages supérieurs à 5 mètres ou nécessitant des injections ou consolidation des sols.
- 4) à moins de 50 mètres des ouvrages de prélèvement d'eau potable.
- 5) à moins de 75 mètres de toutes installations classées ou d'établissement recevant du public.

Elle ne comprend pas la réalisation d'espaces verts, de drainage agricole et d'irrigation.

CAISSE LOCALE REASSUREE PAR GROUPAMA D'OC

14, rue Vidailhan BP 93105 31131 BALMA CEDEX

ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES ET PAR L'ARTICLE 771-1 DU CODE RURAL